



Extrait du registre des délibérations de la Commune

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 10
- votants : 14
- ayant donné procuration : 4
- absents excusés : 4
- absents : 0
- démission : 1

Date de convocation :
27/01/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour accepter le
projet de Schéma de
Cohérences Territoriale Loue
Lison arrêté par la
Communauté de Communauté
de Communes Loue Lison

Séance du 31/01/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Céline BOUVERET, Claude CURIE, Yves GAMELON, Michelle HOUSER, Remi JEANNINGROS, Jean-Benoît LAMBERT, Stéphane MEREL, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Anne-Lise BOESINGER (procuration à Céline BOUVERET), Patrick CHANUSSOT (procuration à Bernard WOZNY), Benjamin DOLE (procuration à Stéphane MEREL), Marie-Thérèse CRETIN-GUTH (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL).

Absents :

Démission : Alain KIBLER

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. Claude CURIE.

Le Conseil Municipal de la Commune de Vuillafans, réuni en séance le 31 janvier 2025 sous la présidence de M. le Maire, a pris connaissance du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loue Lison, arrêté par la Communauté de Communes Loue Lison.

Pour rappel, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison, par délibération du 19 novembre 2018 avait prescrit le projet de SCoT et fixé ses principaux objectifs. Ces objectifs sont axés sur :

- Doter le territoire d'un outil d'aménagement à partir d'un projet territorial partagé et prospectif s'inscrivant dans une politique de développement durable et du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCLL, de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ce changement ;
- Favoriser un développement équilibré et cohérent du territoire par un accès équitable aux services et une mise en lien pertinente des politiques d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, de développement économique et touristique, de politiques sociales, d'environnement, de conservation et restauration du patrimoine ;
- Conforter les centres bourgs dans leurs fonctions d'habitat, d'activités et de services tout en soutenant une démarche d'utilisation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation des continuités écologiques reconnues d'intérêt européen (Natura 2000) ;
- Choisir un cadre de vie satisfaisant pour tous par la préservation de la qualité de l'eau (la Loue, le Lison et leurs affluents) et de sa ressource, de l'air, des sols et de la biodiversité, mais également par la prévention des risques naturels et des pollutions.

Par délibération en date du 5 novembre 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison a tiré le bilan de la concertation menée lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial Loue Lison puis a arrêté le projet de ce schéma.

Conformément à l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Vuillafans est invitée à exprimer son avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter de la transmission. Il est précisé qu'au terme de la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées, le projet de SCoT sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L143-22 du Code de l'Urbanisme.

Le projet de SCoT transmis dans sa totalité comprend :

- **Le rapport de présentation**, comprenant :
 - Tome 1 – Diagnostic socioéconomique
 - Tome 2 – Etat Initial de l'Environnement
 - Tome 3 – Synthèse du diagnostic
 - Tome 4 – Evaluation environnementale
 - Tome 5 – Justification des choix
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**
- **Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**
- **Le bilan de la concertation**
- **La délibération d'arrêt du projet**

Il est rappelé que l'élaboration de ce SCoT s'est accompagnée d'une concertation continue et transparente, avec la participation active des élus du territoire dans le cadre d'ateliers dédiés, de réunions publiques, de points d'information réguliers en conseil communautaire, de présentations en conférence des maires, ainsi que de publications progressives des documents sur le site internet de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) et dans le bulletin intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Émet un avis favorable** sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loue Lison, considérant que ce projet est en adéquation avec les besoins et les enjeux de développement durable du territoire communal et intercommunal.

La présente délibération a été adoptée en séance publique le 31 janvier 2025 par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, et sera transmise à la Communauté de Communes Loue Lison pour prise en compte.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 31 janvier 2025.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme, **Claude CURIE, Maire**

